Les Coteaux

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du

1er janvier au 31 décembre 2023

Nom de l'installation : Système de distribution d'eau potable Les Coteaux Numéro de l'installation : X0010776
Nombre habitant par logement selon statistique Canada : 2.34
Nombre de logements : 2651
Nombre de personnes desservies : 6203
Date de publication du Bilan : 2024-01-29
Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Municipalité des Coteaux
Nom de la personne qui complète ce bilan : Manuel Lacroix
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan

- Nom : Manuel Lacroix
- Numéro de cellulaire : 450 802-5671
- Courriel : manuellacroix@videotron.ca

Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :
« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède.
Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Les Coteaux

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.
En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévue au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

À noter :
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

Les Coteaux

Analyse microbiologique sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal échantillons exigés par réglementations	Nombre total échantillons analysés par laboratoire accrédité	Nombre échantillons hors norme
Coliforme total	**96**	**116**	**0**
Coliformes fécaux ou E.coli	**96**	**116**	**0**

Aucun dépassement de la norme

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca

Les Coteaux

Analyse des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14,14.1 et 15 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal échantillons exigés par réglementation	Nombre total échantillons analysés par laboratoire	Nombre échantillons hors norme
Antimoine	1	1	**0**
Arsenic	1	1	**0**
Baryum	1	1	**0**
Bore	1	1	**0**
Cadmium	1	1	**0**
Chrome	1	1	**0**
Cyanures	1	1	**0**
Fluorures	1	1	**0**
No2, No3	**4**	**4**	**0**
Mercure	1	1	**0**
Sélénium	1	1	**0**
Uranium	1	1	**0**

Aucun dépassement de norme

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca

Les Coteaux

Analyse des substances inorganiques (plomb et Cuivre)

10 prélèvements annuellement entre le 1er juillet et le 1er octobre	Nombre minimal échantillons exigés par règlementation	Nombre total échantillons analysés par laboratoire accrédité	Nombre échantillons hors norme
Plomb	10	10	0
Cuivre	10	10	0

Analyse de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée

(Article 21 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal échantillons exigés parréglementation	Nombre total échantillons analysés par laboratoire accrédité	Nombre échantillons hors norme
Turbidité	12	12	0

Aucun dépassement de la norme

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca

Les Coteaux

Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau potable(Article 21 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal échantillons exigés par réglementation	Nombre total échantillons analyséspar laboratoire accrédité	Nombre échantillons hors norme
Pesticides	1 fois aux 3 ans	0	0
Autres substances organiques	1 fois aux 3 ans	0	0

Aucun dépassement de la norme

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca

Les Coteaux

Trihalométhanes

(Article 18 du règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal échantillons exigés par réglementation	Nombre total Échantillons analysé par laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ul/l
THM	16	17	31.6

15 août 2022, échange de courriel avec François Tremblay (inspecteur environnement) nous mentionnant que 4 analyses par trimestre devraient être effectuées, mais nous n'en faisions que 1 par trimestre. Les modifications ont été apportées et le nombre de prélèvements pour les THM à partir de cette date sera effectué correctement.

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca

Les Coteaux

Nom et signature de la personne ayant préparé ce rapportNom : Manuel Lacroix
Fonction : Opérateur
Signature : Manuel Lacroix Date : 2024-01-29

Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Date de la plainte	Raison de la plainte	Mesure corrective

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca